

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 03 avril 2017 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2017-03-20

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le vingtième jour du mois de mars de l'an deux mille dix-sept à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

Rs.2017-03-104

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 20 mars 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-105

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2017.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 mars 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 mars 2017, tel que rédigé par la greffière avec la modification suivante :

À la résolution 2017-03-091, on aurait dû y lire :

D'autoriser **le paiement des directives de changements** de 15 356.53 \$ plus taxes, à Le Groupe Drumco construction Inc. à titre de paiement du certificat de paiement A-5, au lieu de : D'autoriser le paiement **d'une retenue** de 15 356.53 \$ plus taxes, à Le Groupe Drumco construction Inc. à titre de paiement du certificat de paiement A-5.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **CORRESPONDANCE.**

Rs.2017-03-106

#### **DEMANDE D'UTILISATION DU PRÉAU AU PARC DONALD-MARTIN.**

Attendu qu'une demande est soumise au conseil pour l'utilisation du préau au parc Donald Martin, pour la tenue d'une levée de fonds pour le Relais pour la vie, par un après-midi de danse en ligne sous le préau;

Attendu que pour tenir la levée de fonds, monsieur Rénauld Larocque désire avoir accès au préau le dimanche 7 mai 2017 de 13h30 à 16h00 et demande que, si en cas de mauvais temps, de reporter l'évènement au dimanche suivant, le dimanche 21 mai 2017;

Attendu que monsieur Larocque demande de pouvoir mettre de l'affichage ou publicité sur le terrain de la maison des jeunes pour cet évènement;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville autorise monsieur Larocque à utiliser le préau du parc Donald Martin le 15 mai 2016 de 13h30 à 16h00;

Que, en cas de mauvais temps le 15 mai, la Ville autorise de remettre l'évènement au 22 mai 2016;

Que, compte tenu de la réglementation, aucun affichage ou publicité ne sera autorisé sur le terrain de la maison des jeunes. Cependant, monsieur Larocque peut faire une demande auprès des ressources humaines, afin que l'annonce de son activité soit affichée aux panneaux électroniques des entrées de la ville;

Que l'utilisation du préau au parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à monsieur Larocque.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-107

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA FONDATION LA CLÉ SUR LA PORTE.**

Attendu que la Fondation La Clé sur la Porte vient en aide aux femmes victimes de violence conjugale ainsi qu'à leurs enfants;

Attendu que les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale sont toujours nécessaires pour prodiguer soutien et sécurité aux femmes et enfants qui en sont victimes;

Attendu que le personnel de la maison La Clé sur la Porte travaille à la sensibilisation, l'accueil, l'écoute téléphonique, l'intervention auprès des femmes et des enfants, la concertation, toutes des voies qui permettent de faire reculer le fléau de la violence conjugale;

Attendu que la Fondation la Clé sur la porte a toujours sa raison d'exister et qu'une aide financière de la ville est sollicitée;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la Fondation La Clé sur la Porte à titre d'appui financier à cette Fondation.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense.

**AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 312-2017 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement numéro 312-2017 modifiant le règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité.

Rs.2017-03-108

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 309-2017.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Patrice Dumont lors de la séance du 20 février 2017, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt 309-2017 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 069-2003 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 310-2017 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Le conseiller Bruno Lavallée donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement numéro 310-2017 décrétant un emprunt de 3 690 939 \$ et une dépense de 5 719 954 \$ pour le renouvellement des conduites d'eau potable, usées et pluviales et des travaux de voirie sur la rue Cardin, entre la 3e Avenue et la rue Roy, sur la rue Cushing, entre la rue Daigneault et la rue d'Acton, sur la rue Bouvier, entre la rue de Roxton et la rue Notre-Dame et sur la rue Fortier, entre la rue d'Acton et la rue Brousseau.

Rs.2017-03-109

### **DEMANDE DE PARTENARIAT - COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES (CJS) D'ACTON VALE.**

Attendu que la Coopérative Jeunesse de Services d'Acton Vale (CJS), offre pour une 11<sup>e</sup> année, une expérience de travail aux étudiants de la région;

Attendu que le principal objectif de cette initiative est de créer une coopérative de travail estivale avec des jeunes âgés entre 12 et 17 ans;

Attendu que la Ville est sollicitée afin de permettre d'offrir une expérience de travail estival enrichissante pour ces jeunes;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 300 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au CJS d'Acton Vale à titre de commandite.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-110

### **RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSCRIPTION DES ÉLUS (ES) AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant pour l'inscription de HUIT (8) personnes au Congrès de l'Union des Municipalités du Québec qui aura lieu les 4 et 5 mai 2017 au Palais des Congrès de Montréal;

De payer, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, le coût d'inscription des congressistes ainsi que toutes les dépenses inhérentes pour assister audit congrès. Les dépenses reliées au conjoint sont à la charge du congressiste.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 313-2017 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Le conseiller Yvon Robert donne avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement numéro 313-2017 concernant l'administration de la bibliothèque municipale et abrogeant le règlement no. 187-2010.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

### **DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER.**

En vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités, la trésorière dépose le rapport des activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

**Le conseil prend acte.**

Rs.2017-03-111

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE OFFRE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT DE 249 900 \$ EN VERTU DES RÈGLEMENTS 138-2006 ET 212-2011.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'offre qui lui est faite de **La Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt par billets en date du 28 mars 2017 au montant de 249 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 138-2006 et 212-2011. Ce billet est émis au prix de 98.74800 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>36 100 \$</b>	<b>1.50000 %</b>	<b>28 mars 2018</b>
<b>37 100 \$</b>	<b>1.60000 %</b>	<b>28 mars 2019</b>
<b>38 000 \$</b>	<b>1.85000 %</b>	<b>28 mars 2020</b>
<b>38 900 \$</b>	<b>2.10000 %</b>	<b>28 mars 2021</b>
<b>99 800 \$</b>	<b>2.25000 %</b>	<b>28 mars 2022</b>

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-112

**RÉSOLUTION POUR EMPRUNTER PAR MODE DE BILLETS UN MONTANT DE 249 900 \$ EN VERTU DES RÈGLEMENTS 138-2006 ET 212-2011.**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite emprunter par billet un montant total de 249 900 \$:

<b>Règlements d'emprunt n°</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
138-2006	137 400 \$
212-2011	112 500 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 249 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 138-2006 et 212-2011 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la trésorière;

Que les billets soient datés du 28 mars 2017;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2018</b>	<b>36 100 \$</b>
<b>2019</b>	<b>37 100 \$</b>
<b>2020</b>	<b>38 000 \$</b>
<b>2021</b>	<b>38 900 \$</b>
<b>2022</b>	<b>40 000 \$ (à payer en 2022)</b>
<b>2022</b>	<b>59 800 \$ (à renouveler)</b>

Que pour réaliser cet emprunt la Ville d'Acton Vale émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 mars 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 212-2011, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-113

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862 – HORAIRE ESTIVAL À DURÉE DÉTERMINÉE.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « Horaire estival à durée déterminée »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-114

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE AU SERVICE DES INCENDIES.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter la démission de monsieur Sébastien Roy à titre de pompier volontaire au Service des incendies de la Ville d'Acton Vale. Cette démission est effective au 20 mars 2017;

De remercier monsieur Roy pour l'excellent travail accompli.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-115

**DEMANDE DE L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR D'ACTON VALE.**

Attendu que l'Association du Hockey Mineur d'Acton Vale dépose des demandes pour la prochaine saison 2017-2018, telles que :

- Que les inscriptions pour la saison 2017-2018 débutent dès le 25 mars 2017;
- Que le paiement de l'inscription puisse s'effectuer en deux versements à compter du 25 mars 2017;
- Que le coût de l'inscription passe de 250 \$ à 275 \$, si l'inscription est faite après le 18 août. Si l'inscription est faite avant le 18 août, le coût restera à 250 \$;
- Que la date limite soit le 1<sup>er</sup> septembre 2017;
- Offrir le coût de l'inscription pour les jeunes magh à 100 \$ pour l'année, mais que la Ville d'Acton Vale comble la subvention pour ne pas occasionner de perte monétaire à l'Association. L'enfant d'âge magh a droit à ce tarif une seule fois;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte les demandes l'Association du Hockey Mineur d'Acton Vale, soit :

- Que les inscriptions pour la saison 2017-2018 débutent dès le 25 mars 2017;
- Que le paiement de l'inscription puisse s'effectuer en deux versements à compter du 25 mars 2017;
- Que le coût de l'inscription passe de 250 \$ à 275 \$, si l'inscription est faite après le 18 août. Si l'inscription est faite avant le 18 août, le coût restera à 250 \$;
- Que la date limite soit le 1<sup>er</sup> septembre 2017;
- Pour le coût de l'inscription pour les jeunes magh à 100 \$ pour l'année, mais que la Ville d'Acton Vale comble la subvention, la Ville décide de reporter ultérieurement ce point;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**



Rs.2017-03-116

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR D'ACTON VALE.**

Attendu que les interrégionaux 2017 auront lieu en Abitibi Témiscaminque au début avril;

Attendu que l'Association du Hockey Mineur d'Acton Vale croit que le Novice B et le Junior B ont le plus de chance de se rendre aux interrégionaux;

Attendu que des coûts supplémentaires sont à prévoir pour les parents, compte tenu de la distance, l'Association du Hockey Mineur d'Acton Vale entend aider financièrement les équipes concernées;

Attendu que l'Association du Hockey Mineur d'Acton Vale soumet à la Ville une demande d'aide financière afin d'aider les équipes concernées;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que compte tenu que ce n'est pas dans la politique de la Ville de donner pour ce genre d'aide financière les membres du conseil invite l'Association du Hockey Mineur d'Acton Vale à soumettre sa demande auprès du député André Lamontagne, à la MRC et au Club Optimiste d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-117

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO).**

Considérant que monsieur Réjean Racine, ing & agr., mandataire de Société en commandite Gaz Métro, désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation pour l'agrandissement d'un poste de vanne, situé sur le lot 2 329 614 du cadastre du Québec, afin d'y construire une gare de raclage qui permettra l'inspection de la conduite avec des outils d'inspection intelligents;

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

....VARIA

Rs.2017-03-118

**VOTE DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR STEVEN LAPOINTE.**

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu de féliciter monsieur Steven Lapointe pour avoir remporté la médaille d'or au dernier championnat canadien.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h12.

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none"><li>• Apporte une remarque relativement à l'article paru dans le journal concernant la pollution dans la rivière.</li></ul>
M. Roger Robinson	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande qu'elle est la position de la Ville concernant la pollution dans la rivière et s'il y a un comité de formé pour ce sujet.</li></ul>

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 15.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Raymond Bisailon propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quinze minutes (20;15).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date